



1  
Gold Service

**Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat (signature de la convention de louage de services d'agents immobiliers).**

#### CONVENTION DE LOUAGE DE SERVICES D'AGENT IMMOBILIER

#### NON-EXCLUSIVITE

##### 1. Identités et mission

La présente convention est conclue entre:

La société de "personnes" à responsabilité limité, dénommée « SEPHI INVEST », ayant son siège social à 1050 Ixelles, Chaussée de Vleurgat 293 inscrit au registre des Personnes morales sous le numéro 02/726.26.78 et comme dénomination **Century 21 Molière - Agent Immobilier agréé IPI : 501042**.

Ci-après dénommé l'agent immobilier

**Et:**

Nom et Prénom : **Pitz Jean-Jacques**

Domicilié à : **Rue de Boignée 25 – 5140 Tongrinne**

Nº registre : **59,06,22-007,32**

Tel : **0474 83 79 59**

E-mail : **jjpitz@pirtek.be**

Etat civil (régime) : **Célibataire**

#### LE(S) SOUSSIGNÉ(ES) de seconde part:

En agissant en tant que Vendeurs et dénommé « LE VENDEUR », certifiant, tout comme leur éventuel représentant, disposer des pouvoirs requis et se portant fort pour autant que de besoin, donne(nt) mission non-exclusive

à **CENTURY21 Molière** de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à :

Le bien est décrit comme tel : **Appartement  
Avenue Winston Churchill 59/2B  
1180 Uccle**

- Page 1 sur 5 -

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante  
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB – IPI n° 501042 \* T.V.A.-B.T.W.: BE 0669.644.349 \*\* KBC- IBAN: BE93-7390-1491-5567 BIC: KREDBEBB



2  
Gold Service

## 2. Prix

Le prix de vente s'élève à : ..... 400.000 € .....

Dans le cas où le bien est vendu à ce prix, le vendeur disposera en main d'une somme nette de :

Dans le cas de la vente d'un appartement, le prix de vente comprend la quote-part du fond de réserve appartenant au vendeur.

## 3. Rémunération-Indemnité

La commission en cas de vente a été calculée sur base du barème suivant :

3% HTVA (3,63% TVAC) avec un minimum de 6.250€ HTVA (7.562,50€ TVAC).

Ces honoraires sont dus à Century 21 Molière dès la conclusion de la vente. Si la vente est conclue sous condition suspensive (obtention d'un crédit, OVAM, ...), les honoraires sont exigibles dès la réalisation de ces conditions suspensive. Si la vente est conclue sans condition suspensive, le vendeur autorise CENTURY 21 Molière ou le notaire à prélever la commission sur toute somme versée. Si aucun acquéreur n'est trouvé, le vendeur ne sera redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou l'autre partie. Les frais de publicité et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par CENTURY 21 Molière. Lacompte de +/- 10% du prix de vente du bien, versée par l'acquéreur, à la signature du compromis de vente, restera rubriquée en l'agence CENTURY 21 Molière sur le compte Tiers de la société de l'agence (SEPHI INVEST SPRL) BE23-7390-1491-7991.

## 4. Durée

La présente convention est consentie pour une durée de 6 mois, allant du ..... 05/07/17 ..... au ..... 05/01/18.....

Sauf renonciation notifiée par courrier recommandé à l'autre partie au minimum un mois avant cette échéance, le présent contrat sera prolongé tacitement pour une durée indéterminée, et ce aux mêmes conditions, chacune des parties pouvant en ce cas mettre fin au contrat sans frais et à tout moment moyennant un préavis d'un mois notifié par courrier recommandé à l'autre partie.

- Page 2 sur 5 -

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante  
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB – IPI n° 501042 \* T.V.A.-B.T.W.: BE 0669.644.349 \*\* KBC- IBAN: BE93-7390-1491-5567 BIC: KREDBEBB



3  
Gold Service

**5. Clauses Diverses**

- Le bien est occupé par le vendeur/ libre d'occupation/ loué suivant bail dont copie est remise ce jour.
- Le Vendeur garantit l'exactitude des informations transmises à CENTURY 21 Molière quant à ses coordonnées, sa qualité, celles de celui ou ceux qu'il représente ou pour lesquels il se porte fort, la description du bien, ainsi que la conformité à la loi, de la situation et du régime juridiques de ce dernier, de sa conformité aux prescriptions urbanistiques.
- Century 21 Molière s'engage à informer au minimum une fois toutes les 6 semaines LE VENDEUR des actions et résultats obtenus, par mail, fax ou los d'un entretien individuel avec le vendeur ou son représentant.
- A l'expiration de la présente mission, le Vendeur sera redevable à CENTURY 21 Molière des mêmes honoraires calculés sur le prix de vente final obtenu pour toute vente qui serait effectuée dans un délai de 6 mois à un client avec lequel des négociations auront été engagées pendant la durée prévue ci-dessus.

**6. Choix du notaire :**

L'acte notarié, pour le(s) Vendeur(s), sera dressé par Maître

**Maître Cornelis à Anderlecht**

**7. Remarques éventuelles :**

Fait à (agence ou adresse complète).....

le 05/7/17 en exemplaires. (Le lieu de signature doit être inscrit manuellement par le Vendeur).

**Le Vendeur**

Pitz Jean-Jacques  
Rue de Boignée 25  
5140 Tongrinne

Annexe 2

Données relatives au Vendeur et à son bien

**CENTURY 21 Molière**

Agence immobilière inscrit auprès de

L'IPI sous le numéro : 501 042

Vendeur 1	Vendeur 2
Téléphone: 02 899 92 92	Téléphone:
GSM Mr: 0474 83 79 59	GSM Mme:
Email Mr: jjpitz@pirtek.be	Email Mme:

- Page 3 sur 5 -

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante  
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB – IPI n° 501042 \* T.V.A.-B.T.W.: BE 0669.644.349 \*\* KBC- IBAN: BE93-7390-1491-5567 BIC: KREDBEBB